



RAPPORT FINANCIER

Présentation

Le rapport financier rend compte des moyens financiers dont dispose la fédération pour son activité, ainsi que de l'utilisation qui en est faite depuis le dernier congrès.

Ce rapport comprend 2 parties :

- ❶ l'état des forces organisées (nombre de FNI OE, FNI UGICT, FNI retraités en trésorerie fédérale) au 31 juillet 2023 .
- ❷ l'examen de la réalisation des budgets 2019, 2020 , 2021, 2022 .

Nous commencerons ce rapport de politique financière par un état des lieux de notre fédération.

Depuis 2019, date de notre dernier congrès ordinaire, le nombre de syndiqués affiliés à la fédération au travers de leurs organisations est en baisse : 6759 syndiqués en 2019 et 5506 en 2022. Soit une perte de près de 20%.

Entre 2019 et 2022 le nombre de FNI par catégorie évolue de la manière suivante :

Ouvriers : 3033 -> 2315 soit -24%

UGICT : 2209 -> 1983 soit -11%

Retraités : 1517 -> 1208 soit -20%

Voir tableaux complets en annexe.

Les organisations composantes de la fédération sont au nombre de 19 en 2019 et 16 en 2022, trois organisations n'ayant pas déclaré de FNI en 2021 et 2022.

Cette baisse peut s'expliquer pour partie par la crise sanitaire et les différentes périodes de confinement, mais cela ne doit pas masquer la réalité des difficultés de la fédération à être sur

le terrain avec ses composantes. Le congrès devra débattre des moyens à mettre en œuvre et des actions à mener pour inverser cette tendance dans les années à venir.

Sur la partie financière :

Le budget de la fédération est constitué par les cotisations reversées à Cogetise par les composantes et par les subventions VNF et ministère. Environ 1/3 cotisations et 2/3 subventions. Remarque importante, les subventions VNF et ministère vont diminuer dès cette année et jusqu'en 2026 puisqu'elles sont liées aux résultats des élections professionnelles.

Cogetise : cotisations

2019	2020	2021	2022
100 609.00 €	110 057.00 €	149 296.09 €	104 544.25 €

Subventions / ministère et VNF

2019	2020	2021	2022
M : 141 714.62 €	M : 147 521.60 €	M : 148 116.77 €	M : 148 085.28 €
VNF : 91 510.54 €	VNF : 91 516.78 €	VNF : 90 683.31 €	VNF : 90 346.51 €
Total :	Total :	Total :	Total :
233 225.16 €	239 038.30 €	238 800.08 €	238 431.79 €

Balance : déficit/excédent

2019	2020	2021	2022
excédent	excédent	excédent	excédent
17 516.31 €	172 610.58 €	190 062.65 €	98 072.38 €

Le taux moyen de cotisation ne correspond pas au taux d'appel à cotisations indiqué dans les statuts confédéraux c'est-à-dire 1 % sur la totalité de la rémunération, primes comprises. Pour information, nos cotisations sont parfois inférieures à 1 % du SMIC. Aujourd'hui l'enjeu est vraiment d'inclure toute la rémunération, et d'être au 1 % qui est le taux d'appel préconisé.

Le bilan financier de la fédération : nous laisserons la commission financière et de contrôle faire son rapport précis sur nos finances, et ses propres commentaires sur la santé financière de la fédération.

Les reversements à Cogetise : Depuis 2021 les reversements des composantes sont faits de manière plus régulière. La Commission Exécutive de février 2021 a demandé à celles-ci de procéder de manière plus régulière au reversement des cotisations : à savoir deux fois par an en mars et en septembre, avec le règlement des FNI en début d'année. Cette régularité n'est pas encore atteinte mais nous progressons et sommes sur la bonne voie. Ces versements réguliers des organisations sont importants et permettent une alimentation régulière des structures confédérales et interprofessionnelles. Les unions locales ou départementales, en ont grand besoin.

Une politique financière au service des organisations et des luttes :

Au-delà des frais de fonctionnement engendrés par l'activité fédérale à Montreuil, les finances de la fédération doivent aussi soutenir l'activité et les luttes locales. C'est un domaine sans doute trop peu travaillé ces dernières années. Ce sont aussi les moyens pour continuer à financer des luttes, des moyens juridiques, ainsi que la communication...

Ce rapport financier ainsi que le rapport de la CFC sont soumis aux débats et aux votes de ce congrès.